

21 octobre 2016

## Le 4 Novembre, à Pornic (44), deux associations de ports de plaisance traiteront de la gestion des mouillages

Depuis plusieurs années, l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique (APPA) et l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB) tissent des liens étroits.



Bateaux de plaisance au mouillage

Ce partenariat a été officialisé à l'occasion du Nautic 2015 par la signature d'une convention de partenariat créant ainsi le Comité de Coordination des Ports de Plaisance de la façade Manche-Atlantique (CCPPMA).

Au-delà du partage d'informations d'ordre technique, juridique et environnemental, cette volonté de travail en commun se traduit notamment par la co-organisation de journées thématiques comme « La gestion des épaves et des navires abandonnés » organisée l'année dernière à Pornichet, ou « La gestion des opérations de dragage » en 2014. à Nantes.

Le 4 novembre prochain à Pornic, les 2 Associations aborderont une toute autre thématique : « La gestion des mouillages ».

Cette manifestation, destinée aux élus et gestionnaires des ports de plaisance et/ou de zones de mouillages de la façade Manche – Atlantique, aura pour but de dégager des informations concrètes et opérationnelles.

En effet, la conception, la pose, la gestion des mouillages, mais également la couverture d'assurance sont autant de sujets qui interrogent. La journée alternera des aspects juridiques (rappel en matière de réglementation par des représentants des services de l'Etat) et techniques (présentation de techniques de pose et d'entretien notamment).

L'APPA et l'APPB œuvrent au service de plus de 115 ports de plaisance sur la façade manche -atlantique, soit près de 66 000 anneaux et plus de 500 emplois. Proximité géographique, bassins de navigation communs et bonne entente, tels sont les vecteurs qui expliquent ce « partenariat naturel et logique » dans la réalisation d'actions communes.